



République Française

Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 10 décembre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH.

N° 2025-171 : RÉGIE DE RECETTES PUBLICITAIRES : ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D 2017-258 du 7 avril 2017 relative à la création de la régie de recettes publicitaires,

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer de nouvelles prestations qui seront appliquées à cette régie de recettes à partir du 1^{er} janvier 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de créer les tarifs suivants :

Bulletin municipal	Remise de 15 % sur les encarts du bulletin municipal entre le 1 ^{er} janvier et le 14 février inclus.	
Avant-films au cinéma (pour un mois, diffusion à toutes les séances)	Spot de 10 secondes	120 € HT
	Spot d'une durée de 11 à 15 secondes	170 € HT
	Spot d'une durée de 16 à 30 secondes	320 € HT
Formule visibilité locale (2 encarts dans le bulletin + affichage pendant 6 mois sur le panneau)	Encart 1/12 page + panneau	600 € HT
	Encart 1/8 page + panneau	780 € HT
	Encart 1/4 page + panneau	950 € HT
Formule Rayonnement	Encart ¼ page + 1 mois panneau + spot de 15 secondes ciné (1 mois)	920 € HT
Tout numérique (panneau + spot de 15 secondes avant-films)	Pour 3 mois	600 € HT
	Pour 6 mois	1 100 € HT

- ACCEPTE d'intégrer ces tarifs à la régie de recettes publicitaires pour une application à partir du 1^{er} janvier 2026.

Suivent les signatures.

MAIRIE DE CLAMART
 Nicolas BOURDOUNE
 Maire
 (Nièvre)